



Hugo Babos- Marchand

Associé

Montréal
Québec

hbmarchand@mccarthy.ca

t. 514-397-4156

418-521-1461

Admission au barreau

Quebec 2009

Faculté de droit

McGill University
Université Laval

Domaines de pratique

Droit de la faillite et de la
restructuration
Litige en droit commercial et en droit
des sociétés
Litige en valeurs mobilières

Hugo est un partenaire de confiance et un conseiller stratégique qui permet à ses clients de bien comprendre les enjeux complexes de la restructuration et des litiges en matière de droit bancaire, de droit commercial et de droit des valeurs mobilières, y compris les recours extraordinaires et les litiges relatifs aux droits des actionnaires.

Hugo est associé au sein de nos groupes Litiges et Faillite et restructuration de la région du Québec. Sa vaste expérience, ses connaissances approfondies et son réseau de relations dans le secteur permettent à Hugo de bénéficier d'une excellente réputation auprès des clients du marché québécois. Il comprend les enjeux auxquels les clients sont confrontés, prend le temps de se familiariser avec leurs objectifs uniques et sait s'adapter afin de proposer des solutions créatives et pratiques ainsi que des stratégies efficaces en matière de restructuration et de litige.

Reconnu comme étant un avocat de premier plan au Québec en matière de faillite et de restructuration, Hugo représente régulièrement les intérêts de tous les type d'intervenants dans ces dossiers, notamment les créanciers garantis, les sociétés débitrices, les syndics, les contrôleurs, les séquestres et les acquéreurs.

Voici certains mandats dont il s'est acquitté :

- Il a agi pour le compte de Fiera le principal créancier garanti dans le cadre des procédures de Groupe Airmedic inc. en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*;
- Il a agi pour le compte de CIBC dans le cadre des procédures concernant les sociétés du Groupe Huot en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- Il a agi pour Richter, le syndic à l'avis d'intention et subséquemment à la faillite de ChronoMetriq. Ce dossier est le premier cas d'application de la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Canada North* dans le

Hugo Babos- Marchand

Associé

Montréal

Québec

hbmarshall@mccarthy.ca

t. 514-397-4156

418-521-1461

contexte d'un avis d'intention de faire une proposition concordataire. La position de Richter a été retenue par la Cour d'appel dans un récent arrêt (*Attorney General of Canada c. Richter Advisory Group inc.*, 2023 QCCA 1295);

- Il a agi pour le compte de Raymond Chabot Administrateur Provisoire, l'administrateur provisoire nommé à certains actifs de Dominic Lacroix en vertu de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*. Il s'agissait de la première fois qu'un officier de la Cour saisissait de la cryptomonnaie (Bitcoin) dans le cadre de son mandat. C'est également dans le cadre de ce dossier que la Cour d'appel a rendu une décision de principe en matière d'outrage au tribunal (*Lacroix c. Autorité des marchés financiers*, 2020 QCCA 873);
- Il a agi pour Banque Nationale du Canada dans les procédures de mise sous séquestre de Solution Highpoint inc. Dans le cadre de ces procédures, la banque a notamment contesté avec succès et fait déclarer abusive une demande de deux fournisseurs visant à récupérer certains biens livrés à l'emprunteur (*Séquestre de Solution Highpoint inc.*, 2022 QCCS 3505);
- Il a agi pour Banque HSBC Canada dans le cadre d'une poursuite en responsabilité découlant d'un stratagème frauduleux (fraude du président). La Cour supérieure a rendu une décision de principe en matière de responsabilité bancaire (*Alfagomma inc. c. HSBC Bank Canada*, 2022 QCCS 3655);
- Il a agi pour le compte d'EY en sa qualité de séquestre à l'actif de Northern Star Mining inc., notamment à titre d'avocat principal pour les plaidoiries devant la Cour d'appel menant à la décision phare sur la nature juridique d'un accord de redevances en droit minier québécois (*Anglo Pacific Group PLC c. Ernst & Young inc.*, 2013 QCCA 1323);
- Il a agi pour Digital Shape Technologies dans le cadre d'un recours en diffamation intenté contre une ancienne employée. La Cour supérieure a rendu une décision de principe en matière d'application d'une clause de non-dénigrement (*Digital Shape Technologies inc. c. Walker*, 2018 QCCS 4374).

Hugo est membre de l'Institut d'insolvabilité du Canada, le principal organisme d'insolvabilité du secteur privé dont les membres sont recrutés parmi les professionnels les plus expérimentés du secteur canadien de l'insolvabilité. Hugo est détenteur d'une Maîtrise en droit de l'Université McGill et d'un Baccalauréat en droit de l'Université Laval. Il a été admis au Barreau du Québec en 2009.

Hugo Babos- Marchand

Associé

Montréal

Québec

hbmarchand@mccarthy.ca

t. 514-397-4156

418-521-1461

Prix et distinctions

The Canadian Legal Lexpert Directory

Leading Lawyer: Litigation - Corporate Commercial; Insolvency & Financial
Restructuring - Insolvency Litigation; Banking & Financial Institutions

Lexpert Special Edition: Litigation

Leading Lawyer

Benchmark Litigation Canada

Future Star

Benchmark Litigation Canada

40 & Under

Mandats récents

- **BioExpert International inc. acquiert Laboval inc.**
3 juin 2022
- **Éclairage Contraste M.L. inc. et Immeubles Lecluze inc. obtiennent une consolidation substantive en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité**
14 février 2022

Publications récentes

- **Perspectives du capital d'investissement privé pour 2024 - Dix points à retenir**
29 février 2024
- **Sur la cible : Perspectives du capital d'investissement privé pour 2024**
11 janvier 2024

Hugo Babos- Marchand

Associé

Montréal

Québec

hbmarchand@mccarthy.ca

t. 514-397-4156

418-521-1461

- **La Loi 96 modifiant la législation sur la langue française a été adoptée :
Comment les litiges sont-ils touchés?**

23 juin 2022

Événements

- **Webinaire sur les Perspectives du capital d'investissement privé pour
2024**

14 février 2024

